

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
Séance du 14 mars 2022

Date de convocation : 08/03/2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 07 février 2022
2. Dénomination des logements impasse Rabelais
3. Ouverture de crédits
4. Conventions pour la défense incendie
5. Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à CARTON Jean-Pierre, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à WATTEBLED Stéphane, DAVID Claudia pouvoir à CANUS Daniel.

Excusées : MONTALESCOT Éveline, LATOUCHE Céline

Secrétaire de séance : Sylvie ALIGANT

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents.

02- Dénomination des logements impasse Rabelais(N°014)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 13 décembre 2021 (n°2021/09/060) concernant la dénomination des logements réalisés par la SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge) dans le secteur de l'avenue du 8 mai 1945.

Après échange avec les services de La Poste, il y a lieu de modifier l'adresse proposée « 6 impasse Rabelais » en différenciant la numérotation des différents bâtiments.

Ainsi il est proposé, conformément à la localisation des bâtiments sur le plan cadastral, d'attribuer l'adresse n° 6 IMPASSE RABELAIS au bâtiment 1, l'adresse n°8 IMPASSE RABELAIS au bâtiment 2 et l'adresse n°10 IMPASSE RABELAIS pour le bâtiment 3.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la numérotation telle que proposée ci-dessus.

03- OUVERTURE DE CREDITS (N°015)

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'il convient de procéder à diverses ouvertures de crédits avant le vote du Budget Primitif 2022 afin de régler les dépenses d'investissement suivantes :

- Enveloppe supplémentaire de 80 000 € pour régler les frais d'études liés au projet de construction de la nouvelle école (architecte et membres du groupement conjoint, relevé topo ...) au compte 2031 - Fonction 2 - Inventaire 2512

- Factures de travaux de voirie (marché Sec TP) :

La somme de 30 000 € est ouverte au compte 2151 – opération 266 « travaux de voirie 2022 » – fonction 8

- Restauration des registres d'état civil

La somme de 800 € est ouverte au compte 2188 – Fonction 01

- Achat de boîtes à ossements :

La somme de 1 800 € est ouverte au compte 2188 – Fonction 01

- Complément d'attribution de compensation 2021 – section d'investissement :

La somme de 194 € est ouverte au compte 2046 – Fonction 01

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide l'ouverture des crédits tels que proposés ci-dessus.

04- Conventions pour la défense incendie (N°016)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaniers a fait réaliser un diagnostic de la défense incendie par VEOLIA afin de vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur :

- Décret n°2015- 335 du 27 février 2015 relatif à la D.E.C.I.,
- Arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la D.E.C.I.,
- Règlement départemental de D.E.C.I approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et notamment son chapitre 4-3.

Suite à la remise du Schéma communal de Défense Extérieure contre l'incendie (SCDECI), il est proposé des aménagements pour développer une DECI adaptée, rationnelle et efficiente.

Parmi les mesures retenues, il est proposé l'installation des bâches incendies suivantes :

- Bâche de 60m3 – parcelle ZR 115 -Maison Neuve -Planvineux
- Bâche de 60m3 – parcelle AB 106 - Chez Boisson Machefert

Il est donc proposé de signer une convention avec les propriétaires privés de ces parcelles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à signer ces deux conventions de mise à disposition de terrain pour l'implantation de bâches incendie.

Dominique CALVO explique l'obligation des communes d'établir un schéma incendie. La commune de Chaniers a missionné VEOLIA pour réaliser ce travail. Le schéma explique les risques incendies et il fait des préconisations.

05- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire

| | |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2022-002 | Demande de subvention FIPD -caméra individuelle pour l'agent de police municipal |
| 2022-003 | Missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) et de conduite d'opération |

- Questions diverses :

-

o Depuis le 8 mars 2022, le policier municipal de Chaniers est équipé d'une **caméra-piéton**, portée de manière apparente. Son emploi est encadré par arrêté préfectoral. Les objectifs de cet outil sont de prévenir les incidents au cours des interventions et également de constater les infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves.

o Point sur les projets de la commune :

- Construction d'un nouveau bureau de poste : les travaux avancent bien pour une fin de chantier début 2022.

- Nouvelle station d'épuration : il y a du retard sur ce chantier en raison des difficultés d'approvisionnement mais aussi des impacts des inondations 2021.

- Logements sociaux à La Tonnelle : le chantier des fouilles archéologiques vient de commencer. Sur ce terrain la SEMIS prévoit la construction de 34 logements locatifs.
- Logement sociaux avenue du 8 mai 1945 : la SEMIS finalise une opération de construction de 10 logements.
- La commune lance en ce début d'année plusieurs chantier de voirie avec l'entreprise SEC TP :
 - Rue Abbé Veuille
 - Chemin du Treuil
 - Chemin des Verdillières
 - Chemin des Peupliers
 - Les Essards : réalisation d'un espace pour un abris-bus et du stationnement.
- RN 141 : Des réunions de travail sont prévues avec la DIRA et le Syndicat de voirie dont une prochaine le 13 avril en présence des services de l'Etat pour avancer sur des propositions de sécurisation.
- La dira réalise des travaux concernant les traversées des eaux pluviales du 21 au 31 mars. La RN141 est fermée toutes les nuits (21h à 6h).
- Salon du livre : le 2 et 3 avril, la commune organise le 9ieme salon du livre autour de 32 auteurs et éditeurs de la région Nouvelle aquitaine.

Séance est levée à 22h00

La secrétaire de séance

Sylvie ALIGANT

